

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 janvier 2011

L'an deux mille onze, le dix janvier à dix huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 janvier 2011

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Pnaud**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Patrick **Barriere**, Pierre **Tomada**, Mme Marie-José **Lawther**, Adjoints, , M. Gilles **Bussac**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre** M. Claude **Lumeau**, Mme Sylvie **Panchout**, M Serge **Maurin**, Françoise **Mery**, Mme Annette **Québec**, M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : M. Rémi **Ballarin** (pv Jean-Paul SOUAN), Mme Ghislaine **Curoy**, (pv Yves d'Amécourt). Philippe **Laveix** (pv Sandrine DECHE), M Serge **Maurin**.

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers municipaux ont reçu le compte rendu de séance du 13 décembre 2010 et si des remarques sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. Pierre TOMADA est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Guy Latorre note que la présence d'Yves Lumeau lors de la remise des travaux du groupe Elabor n'a pas été mentionnée dans le précédent compte-rendu.

## **Proposition de points à ajouter à l'ordre du jour**

- Horaires scrutin élection cantonale mars 2011 (circulaire préfectorale parvenue ce soir – réponse attendue avant le 24 janvier 2011)
- Soutien candidature Ville de La Réole au label national Ville d'Art et d'Histoire en 2011
- Cession fonds de commerce « Le comptoir de la Bastide »
- Course cycliste « des écureuils » - juin 2011
- Association Yoga à Sauveterre de Guyenne
- Organisation de la randonnée « 40 km de Soussac »

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. 2011-01-01- REHABILITATION DE LA MAIRIE**

- **Attribution des marchés**

Monsieur le Maire rappelle l'avant-projet détaillé de restructuration de la mairie validé par délibération du 08 mars 2010 pour un montant hors taxe de travaux de 268 810 €.

La consultation d'entreprises s'est déroulée dans le cadre d'une procédure adaptée du 18 novembre au 17 décembre 2010 ; Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des entreprises titulaires.

Vu le rapport d'analyse des offres établi par l'architecte maître d'œuvre de l'opération,

Sur proposition de la Commission d'aménagement de la mairie, le Conseil Municipal, par 18 voix pour désigne les titulaires des lots qui suivent :

## Séance du 10 janvier 2011

LOTS	désignation	TUTULAIRE		montant HT
1	Gros-œuvre	ANNEREAU Hélyan	BAZAS	47 789.33
2	Charpente couverture zinguerie	ARNAUD Philippe et fils	CANTOIS	27 721.51
3	Menuiseries extérieures bois et pvc	AGEXBOIS SARL	BOUGLON	25 901.00
4	Menuiseries intérieures	sarl OUVR'ART	SAUVETERRE DE GUYENNE	19 558.47
5	Plâtrerie isolation thermique	LASSERRE	LA REOLE	14 077.29
6	Electricité et Vmc	MC CHARLES	SAUVETERRE DE GUYENNE	31 802.30
6b	Réseau informatique téléphonie	AXIANS	MERIGNAC	7 591.31
7	chauffage au gaz et plomberie sanitaire	MC CHARLES	SAUVETERRE DE GUYENNE	21 627.00
8	sols scellés - faïence	ALTOE Patrice	DURAS	7 291.94
9	Etanchéité toiture terrasse	ARSONNEAUD	FLOIRAC	5 698.75
10	Serrurerie	FERRONNERIE HERAULT	SAUVETERRE DE GUYENNE	5 500.00
11	Elévateur PMR	ERMHES	VITRE	20 625.00
12	Peinture sols souples	EFP	SAUVETERRE DE GUYENNE	20 355.14
13	Isolation thermique par soufflage	ISOWECK	MARMANDE	3 272.23
				<b>258 811.27</b>

Monsieur le Maire rappelle que ce projet bénéficie de l'aide de l'Etat au titre de la DGE 2008 et 2009 soit deux fois 35 000 €. Une dérogation avait été accordée par l'Etat portant le délai de validité de l'aide attribuée au titre de 2008, au 31 décembre 2010. Compte tenu de la réalisation de la consultation d'entreprises et de l'imminence du démarrage, le Préfet accorde un délai exceptionnel de prorogation du délai de validité de cette aide jusqu'au 15 février 2011. Il est par conséquent impératif que ce chantier démarre sous quinzaine.

Monsieur le Maire rappelle également la finalité de cette opération :

- Répondre à l'obligation réglementaire de mise en accessibilité de l'immeuble au regard de la date butoir de 2015, en installant notamment un ascenseur simple.
- Agrandir l'espace d'accueil du rez-de-chaussée en couvrant la cour intérieure et aménager une grande salle de réunion, salle des mariages de plain-pied
- Intégrer l'espace accueil de l'office de tourisme – l'immeuble affecté à l'office de tourisme rue Saint Romain – actuellement occupée par la mairie pendant le temps des travaux – sera ensuite aménagé pour accueillir la bibliothèque

A la question de Monsieur LATORRE concernant le mode de chauffage, Monsieur le Maire indique que l'immeuble est desservi en gaz ; l'optimisation de l'utilisation existante restait la solution la plus économique et pourra permettre dans le futur d'envisager peut être l'installation d'un réseau de chaleur. Il est prévu une connexion, sous la rue de La Font, avec l'actuel office du tourisme.

## Séance du 10 janvier 2011

### 2. 2011-01-02 ACQUISITION IMMEUBLE DE LA POSTE

#### ➤ Résultat de la consultation des organismes bancaires et choix

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 13 septembre 2010 d'acquérir l'immeuble de la Poste.

Une consultation a été engagée auprès des établissements bancaires pour le financement de cette opération.

3 établissements bancaires ont répondu et Monsieur le Maire propose de souscrire auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine un contrat de prêt d'un montant de 144 080 €.

Aux conditions qui suivent :

DUREE MAXIMUM	PERIODICITE	TAUX DU PRÊT	Montant de l'échéance
15 ans	annuelle	3,42 %	12 440,09 €

Monsieur le Maire, en sa qualité d'administrateur du Crédit Agricole d'Aquitaine, décide de ne pas participer au vote.

En conséquence, le Conseil Municipal par 17 voix pour :

- donne son accord,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt
- s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date, le montant des échéances du prêt au profit du Crédit Agricole d'Aquitaine.

#### ➤ Consultation de maître d'œuvre en vue de la réalisation de travaux d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition et de rénovation de l'immeuble de la Poste sis au 24 place de la République décidé en séance du conseil Municipal du 13 septembre 2010.

La commune a acquis l'immeuble pour la somme de 144 080 € et s'est engagée à prendre en charge l'ensemble des travaux d'aménagement et de séparation du rez-de-chaussée de l'immeuble évalué à 105 000 €, en vue de louer ces locaux à l'Agence Postale pour un loyer annuel de 11 162,00 €. Elle bénéficiera en contre partie de la participation du Fonds National de Péréquation au titre des travaux immobiliers à hauteur de 40 000 €.

L'acte d'acquisition a été signé le 22 décembre 2010 et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la rénovation de l'ensemble de l'immeuble.

Il pourrait s'agir dans un premier temps de rénover les bureaux de poste selon les engagements pris ainsi que le logement du 1<sup>er</sup> étage, la cave et les façades. L'aménagement du deuxième étage pourrait faire l'objet d'une deuxième tranche de travaux.

Monsieur le Maire convie le Conseil Municipal à visiter l'immeuble avant la prochaine séance du Conseil Municipal et propose de procéder dès à présent à la consultation de maître d'œuvre.

Il imagine donner toute la façade sous les arcades au bureau de poste en supprimant le bureau du receveur et l'accès au logement. Cet accès pourrait se faire par la rue du Petit Bordeaux.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal par 18 voix pour, autorise Monsieur le Maire à engager une consultation auprès de trois architectes locaux : les cabinets Bouquey à Pellegrue, Blasquez à Saint Macaire et Douce à Sauveterre de Guyenne.

## Séance du 10 janvier 2011

### ➤ Consultation du Siphem en vue du financement des travaux

Monsieur le Maire propose également de se rapprocher du Siphem pour mettre en place le plan de financement de cette opération. Cette rénovation peut être éligible à certains types d'aides selon le type de logement.

Le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour.

### **3. MODIFICATION CLASSEMENT HALLE DE SPORT SCOLAIRE DE BONARD**

#### ➤ Proposition de contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase de conception du projet – aide à la rédaction des notices de sécurité et handicapées

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de faire modifier le classement de la salle de sport communale de Bonard construite en 2002, classée X (établissement sportif couvert) catégorie 5 (d'une capacité d'accueil maximum de 199 personnes).

Considérant sa surface (900 m<sup>2</sup>), cette salle peut sous condition d'aménagement recevoir près de 900 personnes.

Monsieur Blasquez, architecte a été consulté à l'effet de conduire ce projet. Il a lieu dans un premier temps de missionner un bureau de contrôle pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage conception de projet portant notamment sur l'aide à la rédaction des notices de sécurité et handicapées et la rédaction du rapport initial au stade de la notice de sécurité.

Des aménagements règlementaires seront à prévoir de types : sortie supplémentaire, dispositif de désenfumage, éclairage de sécurité, local de réserve coupe-feu, etc.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, décide de retenir la proposition du Bureau Véritas pour un coût de 1 980,00 € HT.

### **4. RESEAU DE DEFENSE INCENDIE**

#### ➤ Résultat de la consultation des fermiers pour la remise en état des postes défectueux

Monsieur Puaud rappelle que le réseau de défense incendie est de la compétence de la commune tant pour l'équipement que pour l'entretien. Le dernier rapport du Syndicat Départemental D'Incendie et de Secours, fait état de plusieurs points défectueux. Une consultation a été engagée auprès des fermiers du réseau d'eau afin que chacun d'entre eux fasse une proposition d'intervention de remise en état des postes situés sur la partie qu'ils exploitent. Monsieur Puaud ajoute que les montants paraissent élevés car il n'y a pas eu d'intervention depuis 4 ans et certains postes sont à remplacer.

Monsieur Bussac évoque les plaintes récurrentes entendues à ce sujet dans les réunions au sujet des méthodes de mesure utilisées par le SDIS et des débits qualifiés d'insuffisants.

Monsieur Puaud annonce les résultats de la consultation :

- Lyonnaise des eaux : 3920 € ttc
- Saur : 13 004.11 € ttc
- Sogedo en sursis – manque de débit pas résolu même avec un poste neuf.

Monsieur Puaud est chargé de mener ce dossier à son terme dans les meilleures conditions.

### **5. SERVICE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

#### ➤ Signature de la convention d'objectif et de financement 2011/2013

Madame Combefreyroux expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler avec la Caisse d'Allocations Familiales la convention d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service des accueils de loisirs sans hébergement.

## Séance du 10 janvier 2011

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » pour les équipements de l'Accueil Péri-scolaire de Sauveterre de Guyenne. Elle a pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers,
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les cosignataires

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Vu les termes de la dite convention, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Donne son accord
- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service « accueils de loisirs sans hébergement » pour la période du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Monsieur le Maire ajoute que la Caisse d'Allocations familiales participe en fonction du nombre d'enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire, à charge pour le service de produire les bilans. Les accueils périscolaires travaillent ensemble sous l'égide de la Communauté de communes du Sauveterrois et sont entrain de réfléchir ensemble à la mise en place d'un logiciel de gestion commun à l'ensemble des services.

Madame Combefreyroux remercie Emilie Antoine qui assure l'animation et l'administration de ce service et le gère de main de maître.

### **6. PERSONNEL COMMUNAL**

#### **➤ Renouvellement de contrat CUI.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux critères d'éligibilité au contrat unique d'insertion mise en place par décision préfectorale – La priorité est donnée :

- aux personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- aux recrutements faits à l'appui d'un parcours de formation

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement des contrats arrivant à terme fin janvier et fin février 2011.

Le Conseil Municipal est favorable par 18 voix pour à l'ensemble de ces renouvellements excepté une abstention pour le renouvellement d'un de ces contrats.

### **7. PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS**

#### **➤ Résultat de la consultation**

Monsieur Puaud fait état de l'avancement de la procédure de consultation engagée conjointement avec la Communauté de Communes du Sauveterrois pour la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Les bureaux d'étude ont du être reconsultés compte - tenu de l'hétérogénéité des offres reçues lors de la première consultation selon les communes. L'échéance est fixée au 20 janvier 2011.

Le résultat de la consultation sera présenté lors d'une prochaine séance.

## 8. USTOM

### ➤ Adoption d'une motion contre le vandalisme et les vols dans les déchetteries

Monsieur le Maire expose :

Les délégués du l'Ustom, réunis en assemblée générale le 17 novembre 2010 à Massugas, constatent que le nombre de vols, de cambriolages, de larcins et de dégradations augmente dans les déchetteries du groupement.

Ils appellent les grands élus, les autorités compétentes et les forces de l'ordre pour que les déchetteries du groupement soient surveillées et que les signalements soient suivis d'effets, pour que les plaintes déposées ne soient plus classées sans suite, et enfin que les personnels des déchetteries ne vivent plus dans la crainte des menaces qui leurs sont faites au quotidien et que les événements récents qui ont eu lieu en Charente ne se renouvellent pas.

Monsieur le Maire explique que la valorisation des produits qui peuvent être retraités participe à l'équilibre financier du service – tout ce qui est volé constitue un manque à gagner et Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de soutenir cette action dont le but est que les contrevenants soient poursuivis.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, soutient la motion adoptée par les élus délégués de l'Ustom.

## 9. SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES EAUX DES BASSINS VERSANTS DE L'ENGRANNE ET DE LA GAMAGE

### ➤ Adoption modification des statuts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les statuts régissant le Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de l'Engranne et de la Gamage ont été élaborés en 1971, date de création du dit syndicat. Ces deniers ne correspondant plus aux politiques publiques et actions engagées depuis plusieurs années par le Syndicat, le Comité Syndical a décidé de les modifier.

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts régissant le Syndicat, approuvés par le Comité Syndical au cours de la séance du 29 novembre 2010.

Conformément aux statuts et en qualité de commune adhérente, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les nouveaux statuts.

Après avoir pris connaissance des documents présentés, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- approuve les statuts modifiés régissant le Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de l'Engranne et de la Gamage.

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat se substitue aux particuliers pour entretenir les berges et permettre l'investissement de fonds publics.

## 10. DISSOLUTION DU SI DU COLLEGE

Monsieur Puaud, en sa qualité de Président du Syndicat Intercommunal du Collège, rappelle :

- la loi a complètement transféré au Département la compétence en matière de fonctionnement et d'investissement dans les collèges
- Le Syndicat du Collège a terminé de liquider la dette contractée en 1997 et 1998 pour participer aux travaux de restructuration du collège et souhaite désormais se dissoudre.
- Néanmoins, il y a lieu de solder l'actif et le passif comptable et le syndicat doit déclarer quelle sera la collectivité conservateur des archives du syndicat. Il est par conséquent demandé à la commune de Sauveterre, la plus représentative au sein du syndicat :
  - De conserver les archives du syndicat

## Séance du 10 janvier 2011

- De prendre en charge les écritures comptables permettant de liquider l'actif et le passif et notamment de transférer au département un terrain qui aurait dû l'être dans le cadre du transfert de compétences et des biens qui vont avec opéré en 2000 avec la commune de Sauveterre.

Le Syndicat répartira ensuite entre les communes membres, au prorata de la population 2008 le solde de trésorerie.

Le conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour et accepte :

- De conserver les archives du syndicat
- De prendre en charge les écritures comptables permettant de liquider l'actif et le passif et notamment de transférer au département un terrain qui aurait dû l'être dans le cadre du transfert de compétences et des biens qui vont avec opéré en 2000 avec la commune de Sauveterre.

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera proposé aux communes de participer en la forme d'un fonds de concours équivalent au montant reversé, aux travaux engagés par la Communauté de Communes du Sauveterrois pour la réfection de l'aire de stationnement du collège. Il faudra en outre trouver une solution pour que les communes constituant le bassin de vie du collège restent liées et s'intéressent à la vie du collège de leur territoire.

### **11. Recensement - population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

Monsieur le Maire rappelle que la population légale est remise à jour chaque année et s'établit au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à 1836 habitants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **• Soutien candidature de la Ville de la Réole au label national Ville d'Art et d'Histoire en 2011**

Monsieur le Maire expose :

La Ville de La Réole est candidate au label national Ville d'Art et d'Histoire en 2011 et doit recueillir l'expression des élus du territoire.

La Ville de la Réole souhaite en effet porter auprès du Ministère de la Culture toute la dynamique d'un territoire, du Sud-Gironde au Haut Entre-deux-Mers, estimant que ce projet de labellisation ne se justifie que dans une dynamique collective. Le label ville d'Art, tout comme le centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine qui en découle, se doit de rayonner sur la richesse patrimoniale et culturelle environnante.

La Réole, ville d'art et d'histoire, deviendrait alors une tête de réseau avec de nouveaux outils de communication à l'échelle nationale, rayonnant sur tout le patrimoine, l'art et l'artisanat environnants.

Monsieur le Maire remarque que le territoire du Sud-Gironde et du Haut Entre-deux-Mers, particulièrement riche du point architectural et culturel, attire des touristes de plus en plus nombreux ainsi que des chercheurs. La ville de La Réole a toutes les qualités requises pour cette labellisation et saura être un moteur dans ce projet de promotion de l'art et la culture sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire propose de rejoindre cette initiative en votant une motion de soutien à ce projet.

Le Conseil Municipal adopte, par 18 voix pour, cette motion de soutien à la candidature de la Ville de La Réole au label national Ville d'Art et d'Histoire en 2011.

### **• Cession de fonds de commerce « Le comptoir de la Bastide »**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sauveterre est propriétaire du local commercial installé au 4 place de la République, occupé par le « Comptoir de la Bastide » et informe dans ce cadre le Conseil Municipal de la cession de fonds de commerce entre Madame Héneau et Madame Fouilhac laquelle s'est engagée à poursuivre dans les mêmes conditions, la même activité. Elle ajoutera en outre

## Séance du 10 janvier 2011

la mercerie et le commerce de la laine. Elle envisage également d'aménager l'accès à la cave pour y installer le salon de thé.

### • Association Yoga Chantalavie

Sur proposition de Madame Lawther, le Conseil Municipal fixe à 10 € par cours, le prix de l'utilisation de la salle des fêtes pour l'utilisation spécifique de l' Association Chantalavie qui dispense une activité de Yoga. Cette association a déplacé son siège de la commune de Frontenac à Sauveterre

### • Course cycliste

Pour faire suite à la motion de confiance du Conseil Municipal donnée à Madame Lawther lors de la dernière séance, cette dernière a rencontré l'équipe organisatrice du club de cyclistes de Bazas en vue d'organiser une course cycliste au départ de Sauveterre le 11 juin 2011. Contact a été pris avec Monsieur Ribaud, nouvel arrivant sur Sauveterre, ancien coureur cycliste, prêt à accompagner cette démarche. Il a bien été expliqué le rôle technique de l'équipe organisatrice. Reste à la collectivité à prendre en charge la communication sur l'évènement. Monsieur Ribaud propose d'appuyer la commission sport en ce sens. Il a été précisé de manière très claire qu'un « départ de course » n'attirait pas énormément de monde et qu'il était préférable compte tenu de l'importance du plateau technique que le lieu choisi soit accessible et ne risque pas de bloquer la circulation.

Madame Lawther propose d'engager une nouvelle expérience au départ de Sauveterre et qu'il y aura lieu de juger si elle mérite de « monter en puissance ».

Rendez vous est donné le samedi 11 juin 2011.

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'un club de course cycliste à Sauveterre pendant des années, c'est peut être l'opportunité de renouer avec son histoire. Il est important que cela se fasse en concertation avec l'association « Entre Deux Voies ».

### • Elections cantonales des 20 et 27 mars 2011

Monsieur le Maire rappelle que les élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars 2011.

Il y a lieu de choisir les heures d'ouverture des bureaux de vote – le créneau 8 h - 18 h » est proposé et validé.

La commune de Sauveterre de Guyenne, chef lieu de canton, a deux rôles dans l'organisation de ces élections puisqu'elle est chargée de mettre en place la commission de propagande et de centraliser les résultats du canton.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut organiser dès à présent la tenue des bureaux de vote.

### • Assurances Audit Sud

Monsieur Puaud rappelle la consultation de cabinet d'assurance et la proposition retenue. La comparaison a été effectuée avec la solution actuelle. Un économie substantielle de 8000 € est constatée sur la même base des mêmes garanties (Situation actuelle 20000 € – garantie équivalente 12000 €)

Néanmoins, Monsieur Puaud propose de compléter les garanties existantes en activant quelques options selon les préconisations pour une commune de la taille de celle de Sauveterre, notamment :

- la couverture des élus dans le cadre de leur mission, non pris en compte à ce jour (missions, déplacements...),
- la protection juridique des agents
- la suppression des franchises et l'augmentation des capitaux assurés
- la pollution de la station d'épuration
- la mise à jour des surfaces bâties assurées et garantie génie civil sur les portes fortifiées.

S'agissant des associations, la commune ne peut se substituer ; elles doivent obligatoirement bénéficier d'une assurance de responsabilité civile et assurer le contenu (leur matériel).

## Séance du 10 janvier 2011

### Autres questions diverses :

Madame Québec rappelle que la manifestation des randonneurs « 40 km de Soussac » fait une halte à Sauveterre depuis 12 ans sous le préau du collège. L'association des Randonneurs organisatrice de la manifestation demande l'autorisation d'utiliser désormais la salle de sport de Bonard pour organiser cette halte ravitaillement du midi - La manifestation aura lieu le dimanche 3 avril 2011 et ce sont environ 1000 personnes qui transiteront par Sauveterre. Monsieur le Maire donne son accord.

### AGENDA

- 12 janvier 2011 – Réunion du syndicat des bordeaux à st Brice
- 12 janvier 2011 - Fnsea 18 heures
- 14 janvier 18 h – Cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal
- 14 février CM - 17 H visite de l'immeuble de la Poste –  
" - 18 h visite de Daniel Barbe – candidat à l'élection cantonale.
  
- 17 janvier 2011 Visite salle de sport à 17 h 30 et du chenil Boutefol anciens abattoirs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21 h 30.